C.R.I.C. N° 76 (2007-2008)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Voir CRAC N° 95 (2007-2008)

Séance publique de Commission *

Commission de l'Action sociale et de la Santé

Lundi 17 mars 2008

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 3

Interpellations 3

Interpellation de M. Petitjean à M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la reconnaissance, le fonctionnement et le subventionnement des maisons de repos ».

(Orateurs : M. le Président, M. Petitjean, M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances) 3

Interpellation de M. Langendries à M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances sur « la lutte contre les violences conjugales en Région wallonne ».

(Orateurs : M. le Président, M. Langendries, M. Gennen, Mme Tillieux, M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances) 5

Questions orales 11

Question orale de M. Avril à M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les orientations futures de la politique de lutte contre le surendettement menée en Région wallonne ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Avril, M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances) 11

Question orale de Mme Willocq à M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « le Plan belge contre l'alcool ».

(Orateurs : M. le Président, Mme Willocq, M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances) 14

Question orale de M. Stoffels à M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la mise en place d'un index social wallon ».

(Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances) 15

Question orale de Mme Willocq à M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « le Plan national de lutte contre le cancer ».

(Orateurs : M. le Président, Mme Willocq, M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances) 18

Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la problématique des sans-papiers présents sur le territoire de la Région wallonne » (initialement adressée à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon).

(Orateurs : M. le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances) 19

Abréviations courantes 22

COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Présidence de M. Patrick AVRIL, Président

La séance est ouverte à 14 heures 09 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE M. PETITJEAN À M. DONFUT, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LA RECONNAISSANCE, LE FONCTIONNEMENT ET LE SUBVENTIONNEMENT DES MAISONS DE REPOS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Petitjean à M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la reconnaissance, le fonctionnement et le subventionnement des maisons de repos ».

La parole est à M. Petitjean pour développer son interpellation.

M. Petitjean (FN). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je me suis particulièrement réjoui que le secteur de la Santé et de l'Action sociale avait obtenu un bonus budgétaire de 7 % pour ses moyens d'action.

Vous avez annoncé, Monsieur le Ministre, et c'est heureux, que vous alliez porter une attention toute particulière aux maisons de repos en diversifiant l'offre de la Région wallonne, en vous appuyant sur le pactole de 80 millions d'euros du CRAC2, qui ne sera cependant pas suffisant.

Vous chiffrez le manque de budget pour satisfaire tous les besoins de 20 à 30 millions d'euros et vous nous avez dit que vous allez agir pour réviser votre budget. Nous devons espérer une totale réussite de votre part, d'autant plus que les maisons de repos, qu'on le veuille ou non, deviennent désormais un secteur prioritaire en fonction, notamment, du vieillissement de la population.

Il y a plusieurs secteurs qui s'occupent des personnes âgées :

– les maisons publiques de repos;

– le secteur privé;

– les ASBL.

Deux catégories bénéficient d'avantages, notamment les ASBL qui ont à l'origine obtenu des subventions de création. Rappelez-vous de la loi Califice – du nom du ministre lorsqu'il était Ministre de la Santé publique –, cette aide apportée était quand même relativement importante, elle représentait 90 % des frais de construction et d'équipement, pour compléter, on s'arrangeait pour obtenir les 10 % complémentaires de la Loterie nationale.

Lorsque l'on analyse ce que sont devenues ces ASBL, nous avons parfois une crainte de confusion patrimoniale. Il suffit de visiter le site du Ministère de l'Intérieur sur ASBL, il y a de quoi s'inquiéter quand on voit la composition du conseil d'administration et les organes de direction de ces institutions.

On est en droit de se poser des questions.

Nous ne discutons nullement les avantages dont les institutions publiques bénéficient, nous sommes totalement d'accord pour qu'elles en reçoivent un maximum.

Par contre, ces ASBL qui bénéficient d'ACS, d'APE, de l'article 60, créent une concurrence sans pour autant offrir plus de services que le secteur privé.

Sur ce point, il faudra obtenir une sorte de régulation, je sais que vous serez très attentif quant à ce problème.

Il y a aussi une problématique qui devient de plus en plus importante, c'est celle qui concerne les personnes âgées qui souhaitent rester à domicile. Ces dernières, notamment celles qui n'ont pas de famille proche et plus spécialement dans les zones rurales, rencontrent des difficultés.

Auparavant il y existait quand même une certaine sécurisation, le facteur passait tous les jours, il pouvait s'arrêter, saluer, boire une tasse de café. Aujourd'hui, ce n'est plus possible.

Certaines de ces personnes âgées font appel à l'ALE dans le but d'obtenir une aide complémentaire. Ce qui est très bien, heureusement que cela existe. Parfois, certaines essaient de se faire prescrire le passage d'une infirmière, non pas tellement pour se faire soigner, mais surtout pour avoir une présence.

Ce segment de la population existe et mérite une attention.

Il existe une catégorie oubliée, qui aujourd'hui est peu nombreuse – je suis peut-être un des derniers, mon frère l'est plus que moi, car il est beaucoup plus jeune –, ce sont les victimes de guerre qui sont reconnues.

Ce n'est pas votre compétence directe, mais dans le cadre de la négociation, à un certain moment on a parlé de régionaliser l'IVG, l'Institut des victimes de guerre.

Je ne sais pas ce que cela donnera, mais il est clair que depuis la fermeture de Saint-Ode, toutes ces victimes de guerre se sentent un peu orphelines. Par expérience, car j'ai suivi quelqu'un qui a été prisonnier politique et qui est « juste parmi les nations », je sais que la place que cette personne occupe dans une résidence ne lui donne plus aucun avantage et que la complexité des formulaires à remplir la pousse à abandonner, car même les directions des maisons de repos ne parviennent pas à contenter l'Administration de plus en plus complexe.

Pourriez-vous être actif sur ce point ? Cela serait une bonne chose, d'autant plus que sans vouloir attaquer nos amis flamands, il y a quand même beaucoup plus de victimes de guerre en Wallonie que de l'autre côté de la frontière linguistique.

Monsieur le Ministre, en fonction de ce qui précède et des questions qui vous ont été adressées en préparation de notre commission, c'est-à-dire :

Quels sont les critères actuels pour une reconnaissance de maison de repos ?

Comment se pratiquent les contrôles pour savoir si les personnes âgées sont bien protégées ? Parce qu'on sait aussi que dans les homes il y a parfois des violences, parfois des agressions, parfois un manque de soins, etc.

Comment sont réparties les subventions et les aides entre les trois secteurs avec une volonté d'équilibre et d'équité ?

Quels sont les projets pour rendre plus attractif le maintien à domicile des personnes âgées ? Vous avez projeté une série d'actions, d'innovations, c'est surtout les innovations qui comptent. Voudriez-vous nous les détailler ?

La Région wallonne va-t-elle aider les victimes de guerre dont l'âge est désormais plus avancé ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Donfut.

M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur Petitjean, votre question m'interpelle et intéresse l'ensemble du Parlement wallon à un moment où ce gouvernement essaie d'amplifier cette politique.

Comme vous l'avez très bien dit, on est face à une évolution de la société en termes de vieillissement et il faut conjuguer maintien à domicile et prise en compte d'une population qui évolue dans le temps. C'est une très bonne chose, car nos seniors sont très actifs, mais, malheureusement, tout citoyen est un jour confronté à une situation un peu plus difficile dans laquelle il a besoin d'une solidarité et d'un encadrement approprié.

Vous l'avez vous-même souligné dans votre question, le Gouvernement wallon attache une importance à ce secteur puisque les budgets sont en nette augmentation. J'avais souligné lors d'une question qui avait été posée lors de la précédente commission qu'il y a dans notre département une augmentation de 7 % des budgets alors que le budget de la Région wallonne croît de 3,5 %, ce qui montre que le Gouvernement wallon a vraiment le souhait de réserver des moyens à cette politique.

Nous avons dans le budget 2008 dégagé en termes d'hébergement une enveloppe de 80 millions pour les maisons de repos. Il y a beaucoup de demandes en termes d'infrastructures, beaucoup de dossiers sont arrivés maintenant à maturation et sont prêts à pouvoir être opératifs et donc il est important que la Région wallonne accompagne en termes de subsides ces projets.

Je vous dirai que ce n'est pas suffisant et il est clair qu'il va encore falloir se battre cette année pour essayer de dégager encore quelques marges complémentaires pour amplifier ce que vous appelez : « *un pactole* » de 80 millions. Mon avis est que cela ne suffit pas par rapport à l'importance du débat d'aujourd'hui.

Dans vos questions, vous mettez en exergue le problème d'un équilibre entre le secteur privé, le secteur public et le secteur associatif, c'est un débat que je ne vais pas redéfinir, dans la mesure où il a été souvent mis sur la table du Parlement wallon. Mais il est clair que l'on a besoin de tout le monde et qu'il ne faut pas jouer l'exclusive. Le secteur privé est intéressant parce qu'il vient avec des capitaux qui permettent de prendre en compte une certaine forme de dimension du problème qui nous intéresse. Les projets mouvement associatif sont très importants, il y a beaucoup de structures en Belgique – je pense notamment aux mutuelles – qui ont un rôle social fondamental au niveau de notre système de sécurité sociale. Par les ASBL on a donc un mouvement qui apporte une partie de la réponse aux questions qui sont posées. En même temps, il est important que le secteur public – via les CPAS ou le Chapitre 12 – puisse rester aussi acteur de ce besoin en maisons de repos.

Il est vrai qu'on a une volonté d'aider les structures à caractère public ou associatif par rapport aux secteurs privé et commercial, parce que si on ne faisait pas cela, le secteur privé commercial émergerait de manière pleine et entière, et on aurait un problème par rapport au prix de journée.

Si un secteur qui est très sensible, très social était uniquement régi par des associations ayant pour but – elles ne s'en privent pas d'ailleurs – d'en tirer la rentabilité évidemment la meilleure possible pour les actionnaires du privé commercial, mais on aurait un risque majeur d'avoir effectivement des prix de journée pour l'ensemble des demandeurs qui partiraient à la hausse.

Donc il appartient aux pouvoirs publics – et je pense que cela on en convient tous – de réguler un peu ce secteur-là en donnant peut-être des avantages quant au

subventionnement au secteur public et au secteur associatif.

Et là, je réponds à une de vos questions; le secteur associatif vient compléter l'offre – en terme social – que peut faire le secteur public.

Le secteur public dans sa quote-part a auto-financé, au-delà des subsides. S'il devait tout assumer, il aurait du mal, donc on est bien content qu'il y ait un créneau associatif qui vient compléter l'offre publique en matière de maisons de repos, à des prix qui restent socialement acceptables pour l'ensemble des personnes concernées par le problème des maisons de repos.

Et donc c'est un équilibre entre nous et je pense qu'il y a en la matière un grand consensus.

Votre troisième question porte sur votre souhait de se dire que l'hébergement c'est bien, mais qu'il faut moderniser, être pro-actif et il faut pouvoir offrir d'autres choses aux personnes qui ont un besoin d'encadrement de par leur évolution et leur âge et donc cela concerne le maintien à domicile.

On ne peut targuer ce gouvernement, ni le précédent, de non-proactivité par rapport à ce dossier. Avec l'ensemble des intervenants, qu'il s'agisse des services d'aide à domicile ou des CPAS, on a quand même développé une offre très importante au niveau de la Région wallonne pour amplifier le maintien des personnes âgées à domicile.

Dans le créneau qui est le nôtre en matière de politique d'hébergement, on vient avec des solutions alternatives que sont : les centres de jour, les séjours courts permettent à une famille qui supervise quelqu'un qui reste à domicile, de pouvoir partir un moment, en plaçant la personne en institution pendant cette absence. Le fait de pouvoir avoir une période lors de laquelle on est sûr que la personne est bien prise en charge, c'est un peu des vacances pour elle, à l'inverse.

Tout cela on le développe et dans les budgets qui sont mis en place pour 2008, on a amplifié ces politiques-là pour effectivement répondre à cette diversité de l'offre par rapport aux personnes âgées.

Quels sont les critères qui conduisent à trouver un équilibre et une équité entre tous, par rapport aux subsides publics pour ces créneaux d'activités ? Il y a des règles que je ne vais pas rappeler ici, par arrondissement, on calcule – on donne évidemment une priorité au secteur public et associatif – par rapport à un pourcentage de personnes de plus de 65 ans, on tente d'équilibrer pour l'ensemble des arrondissements, de façon à ce que chacun puisse obtenir un soutien des pouvoirs publics.

Concernant votre question relative aux aides aux victimes de guerre, vous l'avez dit vous-même ce n'est pas de ma compétence, cela concerne la Défense nationale, mais nous avons développé des protections au travers du décret du Gouvernement du 5 juin 1997 qui permet effectivement d'accompagner les personnes qui ont été victime de guerre par un soutien financier pour les aider d'un point de vue social.

M. le Président. – La parole est à M. Petitjean.

M. Petitjean (FN). – Monsieur le Ministre, je voudrais simplement insister sur le fait que ma remarque sur les ASBL était marginale, car il ne faut pas confondre les mutualités, même les syndicats qui ont parfois des homes, des maisons de repos. Mais il y a quand même parfois des petites ASBL qui bénéficient de toute une série d'avantages, sans que l'on sache comment, ni où ils vont.

C'est surtout sur ce point que l'on a voulu placer la réflexion.

Ce que je souhaiterais aussi, c'est attirer l'attention sur le déménagement – et surtout du côté féminin – des pauvres des villes vers les campagnes, parce que les loyers sont moins chers.

Dans les zones rurales, il n'y a pas toujours cet outil d'accompagnement pour les personnes âgées. C'est surtout sur cette problématique-là que j'attire votre attention.

Je suis persuadé que dans votre région, pour bien la connaître, si vous sortez un peu des centres urbains et que vous allez dans les zones rurales, on s'aperçoit tout de suite, si on prend ne fût-ce qu'une liste électorale : le nombre de femmes seules âgées qui sont là dispersées, cela devient réellement quelque chose qui interpelle.

Je vous connais suffisamment pour connaître votre humanisme et je sais que vous trouverez des solutions.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans cette interpellation, l'incident est clos.

INTERPELLATION DE M. LANGENDRIES À M. DONFUT, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES EN RÉGION WALLONNE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Langendries à M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la lutte contre les violences conjugales en Région wallonne ».

La parole est à M. Langendries pour développer son interpellation.

M. Langendries (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, le Comité d'avis pour l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes organisait, la semaine dernière – quelques jours avant la journée internationale de la femme – un colloque destiné à faire des constats partagés par l'ensemble des acteurs et à dégager des pistes de solution afin d'enrichir le débat et les initiatives parlementaires qui défendront ce principe d'égalité.

Cette journée du 8 mars était l'occasion, Monsieur le Ministre, d'appeler à une plus grande égalité, alors que les discriminations et les violences perdurent dans de nombreux pays, y compris en Belgique. Les intervenants que nous avons pu entendre lors du colloque ont formulé de nombreuses propositions en vue d'améliorer la politique wallonne d'Égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Je souhaitais aborder avec vous, aujourd'hui, un sujet particulier dont on a beaucoup parlé lors de ce débat, il s'agit des violences conjugales.

En Région wallonne, on estime qu'une femme sur cinq serait victime de violences conjugales. C'est un chiffre qui est interpellant, Monsieur le Ministre, et qui mérite que l'on s'y intéresse.

Il y a un an, le CWEHF remettait un avis sur l'état d'avancement de cette politique menée en Région wallonne. À l'époque, le CWEHF saluait le fait qu'au cours de la législature actuelle, l'intérêt pour la question des violences conjugales avait été marqué sensiblement.

Il notait toutefois l'insuffisance de moyens budgétaires débloqués pour cette politique et l'absence de mesures « structurelles ».

Il était donc, aux yeux du CWEHF, urgent de pouvoir dégager des moyens budgétaires qui seraient nécessaires à l'accomplissement des engagements qui, jusque-là, n'avaient pas encore pu être concrétisés.

J'ai donc, Monsieur le Ministre, repris cet avis qui contient une série de recommandations au Gouvernement wallon.

Si vous me le permettez, je voudrais aborder tout d'abord la prise en charge des victimes et par la suite le volet qui échet à la prise en charge des auteurs des problèmes.

Concernant le volet relatif à la prise en charge des victimes, depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions relatives à l'accueil, à l'hébergement et à l'accompagnement des personnes en difficulté sociale fin 2004, une soixantaine de maisons d'accueil ont été agréées et une bonne part de celles-ci ont d'ailleurs été subventionnées par la Région wallonne.

Un tiers de ces maisons accueillent, entre autres, des femmes victimes de violences conjugales. Parmi ces maisons d'accueil, deux structures ont l'air de se consacrer exclusivement à cette thématique.

Le CWEHF faisait très justement remarquer que ces activités liées aux deux structures en question, n'étaient ni reconnues structurellement, ni subsidiées d'une manière particulière.

M. le Ministre, peut-il me dire si une reconnaissance et une subsidiation plus structurelle seraient envisageables à court terme, de même qu'un soutien aux maisons d'accueil spécialisées ?

Selon le deuxième avis du CWEHF, il fallait élargir l'offre d'hébergement spécialisé. Le ministre compétent précédent avait pris la décision sous forme d'une enveloppe budgétaire qui se montait à 225.000 euros. Ce montant devait être réparti entre les provinces, à raison de 45.000 euros chacune. Cet argent devait être dédié à l'engagement de personnel supplémentaire dans ces structures. L'application de l'article 34, § 2 de l'arrêté du 3 juin 2004 a-t-elle été organisée ? D'après mes renseignements, il semble que cela ne serait pas le cas.

Le financement des projets ponctuels dans ce domaine a été lancé dès septembre 2006. Il était prévu d'organiser un appel à projet chaque année. Monsieur le Ministre, quand l'appel à projet de 2008 sera-t-il mis en place. Avez-vous déjà une idée des montants qui y seront consacrés ?

Ensuite, il y a le volet de la prise en charge des auteurs, pour lequel il y a également quelques remarques que je voudrais pouvoir formuler.

Ma première remarque concerne l'ASBL Praxis qui avait obtenu en Région wallonne une subvention de 25.000 euros qui était destinée à l'accompagnement des auteurs volontaires dans toutes les provinces wallonnes. Faute de moyens complémentaires, ce suivi des auteurs non judiciarisés a été suspendu début 2007.

M. le Ministre peut-il nous dire si les choses se sont débloquées finalement et s'il y a eu un soutien régional de l'activité de Praxis récemment ?

Le cas échéant, l'ASBL a-t-elle pu reprendre ses activités qui, à nos yeux, sont des activités essentielles ?

De plus, suite à la Conférence interministérielle de novembre 2006, il avait été décidé de créer des « pôles ressources » qui devaient réunir les compétences nécessaires pour renforcer l'accueil et l'accompagnement des victimes et des auteurs également pour pouvoir informer, former et sensibiliser.

En Région wallonne, deux pôles devaient être créés, un à La Louvière, l'autre à Liège.

La subvention wallonne octroyée fin 2006 devait permettre d'assurer le financement des pôles jusqu'en septembre 2007. L'objet de mon interpellation est aussi de savoir si ces deux pôles continuent à être subventionnés, financés, après septembre 2007.

Monsieur le Ministre, un an après cet avis du CWEHF, pouvez-vous nous dire quelles pistes ont été retenues et quelles recommandations du CWEHF vont être mises en œuvre par le Gouvernement wallon ?

De nouvelles initiatives ont-elles été envisagées, imaginées, décidées pour la fin de cette législature, afin de pouvoir répondre à ces recommandations du CWEHF ?

Ces recommandations qui nous ont été rappelées lors de ce Colloque du 4 mars par plusieurs intervenants. Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de conclure en insistant sur l'attente du secteur quant à la poursuite des intentions du Gouvernement wallon.

M. le Président. – La parole est à M. Gennen qui se joint à l'interpellation.

M. Gennen (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je me joins à l'interpellation de mon collègue Benoît Langendries et je partage ses interrogations.

Je voudrais tout d'abord remercier le Comité d'avis et mes collègues Isabelle Simonis et Benoît Langendries en particulier pour l'initiative prise en organisant ce colloque du 4 mars. Vraiment, c'était une excellente initiative et pas mal d'intervenants ont eu l'occasion de bien exprimer les choses.

Je vous remercie d'ailleurs, Monsieur le Ministre pour l'attention que vous avez réservée à ce colloque. Vous y avez participé et vous étiez là, précisément, quand deux intervenants : M. Vincent Libert, le Directeur de Praxis et Mme Josiane Corrizi, la Directrice de Solidarité femmes et Refuge pour femmes battues de La Louvière sont intervenus.

Ils sont intervenus d'ailleurs en reprenant une bonne partie des éléments qui viennent d'être rappelés par M. Benoît Langendries et tirés de l'avis du CWEHF.

Je pense que le contenu de leur intervention et le contenu de l'avis du CWEHF se rejoignent assez bien. Je voudrais simplement me faire l'interprète de leurs préoccupations.

Dans leurs interventions, ils ont notamment souligné des lignes de forces. Il y a tout d'abord, tout ce qui concerne la reconnaissance légale des services spécialisés, aussi bien pour les victimes et les auteurs, mais également l'aide à ces services et la nécessité d'établir un cadastre. Les outils décrétaux et réglementaires existent, je pense donc que, progressivement, on peut aller de l'avant.

Ils suggèrent aussi de labelliser de nouveaux services et d'outiller les services généralistes en s'appuyant sur les services spécialisés existants, ils suggèrent également une permanence téléphonique à la disposition de toutes les personnes concernées par les violences conjugales et intrafamiliales, ils sont demandeurs d'une ligne verte. Ils souhaitent également que les coordinations provinciales destinés à favoriser la collaboration entre les acteurs de terrain soient aidées.

Monsieur le Ministre, comment voyez-vous l'évolution de ce dossier ? Tout ne va pas se faire en un jour. Du travail a été accompli et vous avez d'ailleurs déjà, dans votre intervention, indiqué une série d'options. Par conséquent, je n'ai pas de craintes concernant l'intérêt que vous portez au secteur et à vos objectifs, mais pouvez-vous m'en dire plus, par rapport précisément, aux interrogations de mon collègue, mais aussi quant au contenu de l'intervention de M. Libert et de Mme Corrizi au cours de ce Colloque ?

J'espère que je ne vous surprends pas en faisant référence à cette intervention. Si tel était le cas, pour une partie, je pourrais me contenter d'une réponse différée.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux qui se joint à l'interpellation.

Mme Tillieux (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, comme mon collègue vient de le rappeler, le Comité d'avis pour l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes a eu la chance de pouvoir organiser, le 4 mars 2008, un colloque intitulé « L'Égalité Hommes – Femmes au cœur des politiques régionales ».

Ce colloque a été extrêmement enrichissant grâce aux orateurs présents qui ont, chacun à leur manière, apporté le témoignage de leur expérience et de leur grande expertise du domaine.

Je pense que vous partagez cet avis, Monsieur le Ministre, pour y avoir été présent vous-même. La thématique de la violence conjugale fut l'un des thèmes abordés.

En Belgique, encore aujourd'hui, une femme sur cinq est victime de violences de son partenaire et près d'une femme sur deux assassinée l'est par un ex-conjoint.

Les conséquences de ces violences sont très lourdes, tant pour les femmes qui en sont victimes que pour les familles et la société dans son ensemble.

Chaque acte de violence constitue une violation flagrante des droits fondamentaux de chaque femme à la vie, à la sécurité, à la liberté, à l'intégrité physique, psychologique et psychique et à l'autodétermination sexuelle et reproductive. C'est une problématique qui concerne la société dans son entièreté et non une question qui relève de la sphère privée comme on le pense trop souvent.

C'est la raison pour laquelle le Parti socialiste est demandeur d'un nouveau Plan d'action national de lutte contre les violences faites aux femmes, fruit d'une collaboration entre l'État fédéral et les entités fédérées.

Cette question nécessite une approche qui nous semble plus globale, plus systématique, intersectorielle et surtout durable. Il faudrait étendre le champ d'application du Plan à l'ensemble des violences faites aux femmes et prévoir une coordination et une concertation accrues entre l'État fédéral et les entités fédérées.

En matière de prévention et sensibilisation, il faut, semble-t-il, assurer une plus grande cohérence et une clarté des actions de sensibilisation à la violence entre partenaires, développer un répertoire-inventaire complet de l'ensemble des adresses qui permettent aux victimes de se rendre dans des lieux où sont accessibles différentes formes d'assistance et diffuser largement, prévoir un volet spécifique consacré aux auteurs de violences conjugales.

Il faut aussi étendre la formation en matière de violences entre partenaires à tous les secteurs concernés et inscrire obligatoirement cette thématique dans certains programmes d'enseignement.

L'accueil des victimes pourrait être amélioré par la mise en place d'une ligne téléphonique francophone. Elle offrirait une réponse de première ligne efficace aux personnes qui se trouvent, directement ou indirectement,

confrontées aux situations de violences entre partenaires et aux autres types de violences faites aux femmes.

On pourrait également organiser des formations spécifiques au sein de la police et inscrire cette thématique dans les plans d'action des zones de police.

Enfin, il faut également améliorer l'application de la loi qui concerne l'attribution du logement familial.

Même s'il reste beaucoup à faire, le Plan d'action national de lutte contre les violences entre partenaires 2004-2007, coordonné par le Ministre Dupont, a abouti à des avancées substantielles, dont la définition officielle précise de la violence entre partenaires.

Les pôles de ressources et de coopération mis en place à Liège et La Louvière pour articuler l'accueil des victimes et l'accompagnement et le suivi des auteurs, soutenus depuis 2006 par les ministres wallons en charge de l'Égalité des chances, sont un succès.

Les orateurs ont d'ailleurs exprimé leur soutien à votre désir, Monsieur le Ministre, que les pôles de ressources poursuivent l'expérimentation d'une coopération intégrée transférable afin d'augmenter la protection de tous les acteurs impliqués.

Il faut donc développer un dispositif qui réponde, rapidement et globalement, aux besoins des personnes concernées par la problématique des violences conjugales et intrafamiliales.

Les orateurs ont présenté un phasage du dispositif à mettre en place en termes de labellisation et de reconnaissance de services spécialisés, sur des zones territoriales qui permettent l'accès à ces services au plus grand nombre, et ceci afin de tenir compte des moyens dont dispose la Région wallonne, même s'ils sont sans précédent.

Puis-je vous demander, Monsieur le Ministre, si ce phasage est réalisable et si vous avez déjà eu l'occasion d'en prendre connaissance et de l'étudier ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Donfut.

M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Président, je remercie les trois parlementaires de s'être joints à cette question qui à mon avis doit mobiliser l'énergie de notre Parlement.

Je voudrais d'abord remercier le Parlement wallon de la contribution qu'il a amenée dans ce débat.

C'est vrai que c'était un moment excessivement intéressant. J'ai pu venir un peu plus tôt pour assister outre la partie qui concernait mon intervention, aussi la partie sur le logement.

C'était quand même intéressant d'écouter les éléments qu'on essayait de tisser pour trouver des solutions à ce problème, même si le débat n'est sans doute pas fini et que dans différents domaines il y a encore moyen de faire des efforts complémentaires, je pense notamment au logement.

Ceci étant, je trouve que l'importance est là, vous l'avez vous-mêmes, tous les trois, mise en évidence en rappelant l'importance du problème par rapport à la société.

On est assez sidéré des statistiques qui sont mises sur la table qui nous interpellent par rapport, non seulement aux violences conjugales, mais par rapport aux problèmes d'égalité dans les relations que peut avoir la femme.

Il est donc urgent de continuer à améliorer le modèle et d'apporter des réponses concrètes à ces difficultés.

Le premier élément de réponse que je voudrais apporter en termes politiques, c'est que j'ai vraiment le sentiment en tant que Ministre régional, que la réponse sera collective. La Région ne doit pas penser qu'elle doit pouvoir résoudre le problème seule. La Région wallonne a la volonté d'assumer vraiment sa quote-part, mais je crois que d'un côté il y a ce que la force publique peut apporter dans le débat et comme partie de réponse à la question qui est posée, il faudra aussi compter en grande partie sur les associations dans le travail qu'elles font sur le terrain, mais aussi, au-delà de l'aspect régional, il y a la collaboration, que vous avez d'ailleurs mise en évidence tous les trois, avec le Gouvernement fédéral pour les parties Justice, police et avec la Communauté française en termes de prévention.

On en appelle tous – on a beaucoup de maturité par rapport à cela – à une franche collaboration dans un domaine qui est évidemment un problème très large en termes de société.

Et si on veut aller dans le durable, comme vous le disiez très bien il y a quelques instants, il est clair qu'il faut pouvoir construire cela sur plusieurs piliers.

La Région wallonne, vous le savez, est compétente pour la partie réparatrice de la problématique, puisque quand problème il y a, nous devons intervenir en soutien, en support, et donc nous devons pleinement assumer les réponses à ces problèmes.

Beaucoup de personnes sont concernées par cela. Nous avons, même si c'est pas très connu, des associations qui travaillent sur le terrain, notamment en termes d'hébergement pour pouvoir accueillir les femmes et enfants qui sont victimes de violence conjugale.

L'ensemble des « maisons d'accueil », comme on les appelait antérieurement, appelées maintenant « maisons maternelles » qui sont des maisons d'hébergement pour adultes en difficultés sociales sont toutes confrontées à ce type de personnes qui viennent les voir. J'étais récemment avec de nombreuses associations à La Louvière dans le cadre de l'inauguration d'une nouvelle antenne de Praxis où on a eu l'occasion pendant la matinée d'en rediscuter. Toutes reconnaissent que plus de 50 % des personnes qui viennent demander un hébergement dans ces structures sont victimes de la violence conjugale. Donc cela montre à quel point tout cela est important,

même si en plus on peut s'appuyer sur trois maisons qui sont vraiment spécialisées en la matière : une à La Louvière, une à Liège et depuis un certain temps, celle de Tournai fait aussi un travail dédicacé aux femmes, victimes de violence conjugale.

Par rapport à l'ensemble de ces maisons d'hébergement, la Région wallonne a soutenu ce dossier; 12 maisons bénéficient de subsides de la Région wallonne pour cette année, pour un montant de 891.000 euros. C'est donc vraiment un soutien assez majeur que nous apportons directement.

Au-delà de l'hébergement, il est clair que si on veut endiguer, réduire et apporter des réponses à ce problème, il y a aussi tout l'accompagnement qui doit se faire en la matière.

De nombreuses associations s'y consacrent.

Il y a évidemment les 13 services d'aide sociale aux justiciables avec pratiquement un tiers des dossiers qui concernent les violences conjugales, « SOS viols Luxembourg » à Arlon, « femme en marche » à Mons, « Ca vaut pas l'coup » à Sambreville, La Bulle à Chimay et Le Collectif des femmes de Louvain-la-Neuve et il y en a d'autres encore dans ce créneau.

Donc on voit vraiment qu'il y a une mobilisation et qu'il faut faire un travail concret avec ces associations qui ont une expérience du terrain, qu'il faut pouvoir mettre en évidence.

Concrètement, quelles ont été les politiques menées par la Région wallonne durant les dernières années ? En 2006, 2007, cela a été évoqué par M. Langendries, des appels à projets ont été lancés et donc 14 associations se sont partagées les 150.000 euros pendant ces deux années.

Ce qui prouve que sur base des projets rentrés, la Région wallonne a joué le jeu qu'elle devait jouer par rapport à un soutien assez différent de ces associations. Mais, chemin faisant, et c'est cela l'intérêt de la progression et de la réflexion en la matière, on a bien senti qu'il fallait aller plus loin que l'hébergement, l'accompagnement, il fallait peut-être trouver des réponses plus structurantes et structurées dans le moyen et long termes.

Donc, aujourd'hui il y a vraiment une réorientation de la politique qui est menée en voulant travailler plus avec ce que l'on appelle les pôles de ressources. C'est-à-dire qu'au-delà des réponses d'accompagnement d'hébergement, nous essayons de comprendre le problème, nous essayons de l'endiguer en amont.

Cela concerne donc la sécurité par rapport aux victimes. Il faut pouvoir trouver des solutions qui, à travers le tissu associatif qui est le nôtre comme les intervenants que nous connaissons, puissent apporter les réponses qui sécurisent les victimes.

Mais aussi, l'intérêt de Praxis que vous avez évoqué les uns et les autres, c'est avoir une approche, non pas par rapport uniquement aux victimes, mais par rapport aussi aux auteurs.

À travers le colloque du Parlement wallon où cela a été très bien mis en évidence, à travers les contacts que nous avons au cabinet ou à travers la réunion qui s'est tenue sur le sujet, on sent bien que c'est une approche très intéressante qui permet – nous l'espérons en tout cas – de désamorcer une partie des problèmes en accompagnant les victimes et les auteurs.

Ces pôles de ressources sont en fait des pôles d'expertise par rapport à cette thématique, et par rapport à ces méthodologies qui vont nous permettre, je pense d'offrir à l'ensemble des intervenants sur le terrain, une espèce de plate-forme qui va leur permettre d'avoir un support permanent, un *back-office* qui leur permet de pouvoir s'y référer régulièrement quand il y a une difficulté qui se pose et de pouvoir, avec eux, faire un travail d'évaluation, un travail de formation par rapport aux travailleurs sociaux qui sont confrontés avec cela sur le terrain.

Il existe des associations et des pôles de ressources, mais je pense qu'en Wallonie, de nombreux intervenants sociaux de par leur métier sont, à un moment donné, les témoins de ce genre de situations.

Créer des pôles de ressources au niveau wallon, selon une structure bien répartie, – que j'expliquerai par après – cela permettra à tous les autres intervenants de terrain de savoir que cela existe et de se dire à un moment donné que en tant que travailleur de CPAS ou d'une ASBL quelconque qui s'occupe d'un problème social, d'un problème culturel ou d'un problème sportif, quand il constate qu'il y a violence conjugale, par rapport à un enfant, par rapport à une maman etc., pourra contacter la structure précitée.

Il est important de construire les choses de manière structurée et structurante, tel que nous le faisons, je voudrais souligner tout le travail qui a été fait bien avant que j'arrive en la matière. Je ne fais que – avec beaucoup de satisfaction – hériter d'un travail de grande qualité qui a été mis sur les rails.

Pour répondre à votre question précise sur les moyens engagés en termes budgétaires, Praxis aura 200.000 euros de soutien de la Région wallonne. Pour le restant, nous le savons, Praxis obtient 820.000 euros du Gouvernement fédéral pour l'action qu'il mène par rapport au Ministère de la Justice. Mais les deux collectifs qui travaillent à Liège et à La Louvière avec Praxis et qui font un travail de construction ensemble sont soutenus chacun à concurrence de 100.000 euros.

Quant au besoin de créer une coordination, ce problème englobe de nombreux aspects en termes de réponses apportées aux réalités de terrain aux différents niveaux de pouvoirs. La coordination sera provinciale pour obliger les différents intervenants, quel que soit leur niveau institutionnel, à se parler, à réfléchir et à faire en sorte de construire ensemble les solutions.

Au-delà de cela, par rapport aux thématiques et aux solutions apportées par la Région wallonne qui est l'hébergement et l'accompagnement des victimes et des auteurs, on va développer par cette plate-forme que nous créons pour l'instant, une approche par arrondis-

sement judiciaire. Cohabiterons « accueil d'urgence », la prise en charge des victimes et l'accompagnement des auteurs. Ces services seront répartis par arrondissement judiciaire, car il est fondamental d'avoir une dimension de proximité, il n'est pas question d'avoir deux services en Wallonie, il faut couvrir le territoire dans sa globalité avec ses spécificités.

Le modèle sera chapeauté par cette plate-forme qui animera le débat, assurera les formations et assurera l'évaluation.

Pour être complet, en 2008 on va un peu abandonner les appels à projets tels qu'on les avait réalisés en 2006-2007. Mais c'est évidemment pour réserver nos moyens à cette structuration en termes de plate-forme et aussi mettre en place un outil qui m'apparaît, comme il apparaît à tous les spécialistes, indispensable : il s'agit de la ligne verte qui va permettre effectivement d'activer cette réalité.

Si on veut faire en sorte que cette expertise puisse prendre toute sa plénitude et pouvoir jouer le rôle qu'on attendait, il est clair qu'il faut pouvoir l'interpeller.

La ligne verte existera pour les victimes mais elle existera aussi – et je peux aisément l'imaginer – pour tout observateur de ce fait. Que l'on soit un proche, que l'on soit un collègue de travail, que l'on soit un partenaire d'activités sportives, on peut un jour se rendre compte qu'un enfant, une femme a été violenté parce que physiquement cela se marque. Il est donc important d'avoir une ligne verte qui permet de remonter en amont jusqu'aux intervenants qui peuvent alors peut-être intervenir pour – en termes de prévention – calmer le jeu et prendre en compte ces réalités malheureuses de terrain.

Pour terminer, en termes de calendrier, je voudrais vous informer que ce vendredi matin s'est encore tenue une réunion en mon Cabinet avec l'ensemble des associations qui travaillent avec nous (Praxis et les collectifs). Dans notre planification de travail, si on veut obtenir un résultat structuré et consistant, je pense pouvoir, grâce à ces derniers déposer une note au Gouvernement wallon en septembre à dessein d'obtenir une réponse concrète à nos interpellations dans un délai d'une année.

M. le Président. – La parole est à M. Langendries.

M. Langendries (cdH). – Monsieur le Président, je voudrais remercier M. le Ministre car effectivement le comité d'avis qui avait cherché à mettre en place ce colloque, avait comme objectif d'entendre de manière large l'ensemble des acteurs de la problématique, mais avait aussi l'envie et le besoin – au-delà d'avoir une cartographie de ce qui existe aujourd'hui – d'entendre les gens du secteur sur ce qui ne fonctionne pas ou, même mieux, sur ce qui fonctionne et sur ces éléments-là, insister sur le fait qu'il faut pouvoir en pérenniser certains.

Il faut constater qu'il y a beaucoup d'acteurs, qu'il y a des niveaux qui sont indirectement touchés par la dynamique du problème, mais, on en a parlé, il faut une coordination entre les Régions et le Gouvernement fédéral, notamment au niveau judiciaire. Donc ce sujet était intéressant et le colloque a vraiment porté ses fruits.

Désormais, c'est à nous parlementaires de porter le débat chez nos collègues et de faire en sorte que des propositions concrètes puissent voir le jour.

En tout cas, je me réjouis du fait que votre volonté semble marquée de continuer à soutenir cet élément « nouveau » pendant cette législature-ci. Le fait que les violences conjugales soient reprises en tant que telles dans un programme de Gouvernement sur lequel il faut travailler au fil des ans a été salué par le CWEFH. Le fait de le mettre en œuvre, c'est une bonne chose mais toute politique qui doit être menée sur ce sujet, doit l'être dans la durée.

Monsieur le Ministre, j'accueille votre réponse avec beaucoup d'intérêt et je note également qu'il y a une série de financements et de projets ponctuels qui devront peut-être se réduire pour avoir une cohérence plus grande et une mise en place d'outils supplémentaires servant la cause dont on parle aujourd'hui.

Pour le reste, vous avez répondu à beaucoup de mes questions.

M. le Président. – La parole est à M. Gennen.

M. Gennen (PS). – Monsieur le Ministre, vous nous avez confirmé tout l'intérêt que vous portez à cette problématique, on sait également combien vous êtes à l'écoute du secteur. Vous l'avez encore montré à plusieurs reprises ces derniers temps, en vous déplaçant à La Louvière et en organisant cette réunion en votre Cabinet.

Comme mon collègue, je souhaite que l'on s'engage dans des réponses qui sont, comme vous l'avez souligné, structurées, structurantes et sur le long terme. Tout cela en coordination avec les différents acteurs. C'est vraiment indispensable dans un domaine comme celui-ci.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, je souligne la volonté dont vous faites preuve dans cette politique pour contrer la violence faite aux femmes.

Cette structuration interpelle parce qu'elle sera institutionnelle, intersectorielle, là on touche vraiment à la dimension de terrain qui a été mise en évidence lors du colloque organisé ici.

On sait que, grâce à cette ligne verte, nous pourrons permettre aux observateurs – comme vous en avez fait part dans votre note – de faire part de ce qu'ils constatent. Car c'est peut-être dans la prévention que notre rôle est le plus important en termes de violence conjugale. On n'ose pas le dire, on n'ose pas dénoncer qu'on a vu quelque chose, qu'on a senti quelque chose, donc peut-être qu'une ligne verte permettra effectivement de réduire le nombre de ces cas, trop nombreux encore aujourd'hui.

Et finalement comme vous l'indiquiez, Monsieur le Ministre, le plus important c'est d'instaurer quelque

chose qui sera durable en cette politique et construit comme vous l'avez dit effectivement sur plusieurs piliers durables dans le temps.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans l'interpellation, l'incident est clos.

– Mme Tillieux, Commissaire, prend place au fauteuil présidentiel.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. AVRIL À M. DONFUT, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LES ORIENTATIONS FUTURES DE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE SURENDETTEMENT MENÉE EN RÉGION WALLONNE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Avril à M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les orientations futures de la politique de lutte contre le surendettement menée en Région wallonne ».

La parole est à M. Avril pour poser sa question.

M. Avril (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, la spirale de l'endettement et du surendettement est un réel problème de société et plus particulièrement en région liégeoise où la presse annonçait récemment que 90 nouveaux dossiers de règlements collectifs de dettes sont ouverts chaque mois.

Même si les causes du surendettement sont multiples et fort variées, on observe des constantes. La population wallonne s'endette désormais non seulement pour assouvir des besoins consuméristes – téléphone, biens de consommation de base, voyage –, mais aussi, ceci est plus inquiétant, pour subvenir aux besoins de première nécessité tels que les frais liés à la Santé, au Logement ou encore aux charges énergétiques courantes dont le coût augmente régulièrement.

Acculés, certains endettés développent même des stratégies pour trouver de l'argent. Par exemple en achetant à crédit un ordinateur portable dans un grand magasin d'électroménagers et en le revendant quelques jours après, en seconde main.

Précisément, il semble qu'une tranche de la population en région liégeoise s'appauvrisse. Reste maintenant à analyser et à comprendre le comment et le pourquoi de cette paupérisation, et quand c'est possible, à agir sur les causes.

Les compétences régionales dont vous avez la charge, Monsieur le Ministre, vous permettent de soutenir une politique active de proximité pour prévenir et enrayer la précarité.

Globalement, quelle est votre analyse de la situation ? Quelles sont les initiatives qui peuvent concourir à réduire toute reproduction des conditions qui mènent au surendettement ? Pouvez-vous préciser quelles orientations futures vous entendez donner à la lutte contre le surendettement en Région wallonne dans le cadre de vos compétences ?

Le Gouvernement fédéral, au travers de la politique des consommateurs, dispose également d'un levier. Ne pensez-vous pas qu'il serait utile de renforcer les actions visant à prévenir encore davantage le surendettement, notamment avec le secteur du crédit ?

Le développement des pratiques de lutte contre le surendettement en Région wallonne est essentiellement mis en œuvre au travers des mesures réparatrices et des actions de prévention au surendettement.

Le décret wallon adopté en janvier 2007 offre d'ailleurs la possibilité aux institutions agréées de médiation de dettes de créer un ou des groupes d'appui de prévention au surendettement.

Pour favoriser la dynamique de ces groupes d'appui et l'effet de leurs pratiques, les centres de référence se sont vu confier une mission d'accompagnement des groupes organisés sur les plans pédagogique et technique.

Eu égard à l'évolution inquiétante observée dans l'arrondissement liégeois, entendez-vous renforcer l'action des centres de référence et si oui, de quelle manière ?

Ne pensez-vous pas, Monsieur le Ministre, qu'il importerait de renforcer aussi l'action de l'ASBL Osiris Crédal active dans le crédit social accompagné ?

Toujours concernant cette matière, je voudrais obtenir les précisions suivantes :

Le jeudi 6 mars, dans son édition de 8 heures, BEL-RTL annonçait la fermeture de services de médiation, ceci en raison de l'accroissement du nombre de dossiers et de l'impossibilité d'y faire face, tout spécialement à Bruxelles. Et le journaliste de poursuivre : « *ce constat serait le même en Wallonie et en Flandre* ».

M. le Ministre peut-il nous informer sur la situation de la Wallonie par rapport à la qualité et la quantité de dossiers que nos centres ont à traiter ? Cette charge de travail serait-elle de nature à poser question quant à l'existence même de certains services ?

Monsieur le Ministre, je vous sais très sensible et attentif à cette problématique. Gageons que le Gouvernement wallon continue à déployer tous les efforts nécessaires afin d'endiguer toutes les difficultés liées au surendettement qui pèsent fortement au quotidien.

Mme la Présidente. – La parole est M. le Ministre Donfut.

M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Madame la présidente, ma

réponse sera à hauteur de l'importance de la question de M. Avril.

La réforme 2007 a amorcé un tournant dans la lutte contre le surendettement en Wallonie, je vous en rappelle les éléments principaux.

– Le premier élément porte sur l'instauration d'une programmation dans laquelle doivent s'inscrire les institutions agréées pour la médiation de dettes. Une seule institution de médiation de dettes par commune peut être agréée. Ce nombre maximum est augmenté d'une institution de médiation de dettes par tranche entamée supplémentaire de 30.000 habitants au-delà de la première tranche de 30.000 habitants;
– L'élément suivant concerne la création du concept de groupe d'appui pour la prévention du surendettement. Ces nouvelles structures emportent la suppression des écoles de consommateurs qui n'avaient pas atteint les objectifs fixés. Elles sont dorénavant uniquement organisées par les SMD;
– Les missions des centres de référence visant à favoriser la dynamique des groupes d'appui et l'effet de leurs pratiques ont été complétées. J'ai confié aux Centres de Référence une mission d'intervision et d'accompagnement par des groupes organisés sur les plans pédagogique, technique et de l'évaluation. Leur expertise dans l'analyse des dossiers de surendettés permet chaque année de faire évoluer les thématiques de la prévention;
– L'expertise des centres de référence pour les dossiers de médiation les plus difficiles a été renforcée;
– Les missions de l'Observatoire du crédit et de l'endettement ont été précisées en relation avec les formations spécifique et continuée destinées aux travailleurs sociaux;
– La formation spécialisée a été rendue obligatoire pour les travailleurs sociaux;
– Les règles de subventionnement des institutions de médiation de dettes ont été modifiées, elles voient leur financement augmenté. En 2006, les moyens étaient de 2.531.000 euros, en 2007, ils atteignent 3.397.000 euros et, en 2008, ils sont prévus pour un montant initial de 3.465.000 euros;
– La simplification administrative a été encouragée afin que le temps ainsi épargné soit consacré au travail d'accompagnement du public.

Un changement majeur est donc intervenu, au travers de la réforme en 2007, en termes de prévention au surendettement en Wallonie. Cette prévention est clairement inscrite dans le volet curatif de la politique de lutte contre le surendettement et elle doit être organisée par des professionnels du secteur.

Les services de Médiation de Dettes disposent des informations utiles sur les causes du surendettement, les pièges du crédit qui ont conduit des personnes dans des situations problématiques ou des problèmes de gestion budgétaire.

Les SMD sont confrontés aux personnes qui éprouvent la difficulté de gérer leur budget, qui tâchent d'améliorer sa gestion, qui recourent à la médiation ou qui doivent bénéficier d'une procédure de règlement collectif de dettes. Les SMD sont « en direct » avec le public concerné.

Pour ce qui concerne les moyens, tant sur l'aspect curatif que préventif, via les SMD, ces services seront d'une plus grande efficacité que ce qui avait été constaté auparavant.

Enfin, en veillant à une meilleure répartition des lieux d'implantation et d'animation des groupes d'appui à travers la Région wallonne, nous comptons assurer la proximité nécessaire, soit un groupe par tranche de 30.000 habitants, soit un groupe pour une commune n'excédant pas 30.000 habitants.

Les institutions qui auront organisé des groupes d'appui préciseront leurs activités dans le rapport annuel selon un modèle adapté. Dès lors, vous comprendrez qu'il ne m'est pas possible de vous livrer une évaluation d'activités en ce moment. Je peux juste vous informer que mon administration enregistrait en 2007 des demandes de création de trois groupes d'appui par des SMD privés et 28 groupes d'appui par des SMD publics. Une cartographie pourra être réalisée pour donner l'image de la répartition géographique que nous pourrions actualiser chaque année via la DGASS.

Je voudrais vous préciser que les moyens dédicacés à l'organisation des groupes d'appui et ainsi destinés aux SMD, peuvent être consacrés aux frais d'une convention entre SMD et un ou des partenaires pour la réalisation de la mission d'animation. Ce qui ne devrait en rien ralentir le rythme de travail de l'équipe du SMD si celle-ci est entièrement investie à sa mission de gestion de dossiers de médiation.

Une réforme publiée en mars 2007, entrant en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2007, ne peut être évaluée pleinement à ce jour. Fin du premier trimestre 2008, nous pourrons disposer des premiers rapports d'activité.

En ce qui concerne la question des services de proximité, il y a lieu de rappeler que la pratique de la médiation de dettes n'est pas de la seule compétence des services de la Région wallonne. Ainsi, les avocats, notaires et huissiers de justice peuvent aussi agir en qualité de médiateur, mais nous ne possédons pas d'information actuellement sur le sujet. Les Bureaux d'aide juridique orientent aussi les requêtes.

Deux cent seize services sont agréés en Région wallonne pour couvrir le territoire de 253 communes, complété du travail de la VSZ sur les 9 communes germanophones. Il est vrai que la qualité de travail des SMD et l'information « tout public » qui est réalisée, tendent parfois à susciter l'intérêt de s'adresser aux SMD agréés.

Je voudrais porter à votre connaissance que la demande en médiation de dettes est considérée comme une demande d'aide sociale sous forme de service et que les CPAS ont l'obligation de pouvoir entamer un travail avec le demandeur dans le mois de sa demande et qu'ils mettent tout en œuvre pour satisfaire à ce droit de l'usa-

ger. Il n'y a pas de réglementation applicable aux services privés.

Quant au nombre de dossiers en évolution, il faut tenir compte de la distinction à opérer entre un dossier de difficultés de paiement de factures d'énergie par exemple, d'un dossier de guidance budgétaire, qui peut être géré par un service social général, et d'un dossier de médiation de dettes.

L'évolution du nombre de dossiers subventionnés par la Région wallonne dans le cadre de la médiation de dettes, à prendre comme une « tendance », puisque ce sont les dossiers admissibles pour générer le subventionnement. En 2002, nous avions 11.223 dossiers; en 2003, 12.614 dossiers; en 2004, 14.090 dossiers; en 2005, 15.698 dossiers dont 11.862 dossiers publics et 3.836 dossiers privés; en 2006, 15.997 dossiers dont 13.618 publics et 2.379 privés; en 2007, 17.691 dossiers dont 15.072 publics et 2.619 privés et en 2008, nous estimons 19.480 dossiers dont 16.600 publics et 2.880 privés.

Plus globalement, depuis 1999, il y a une augmentation des dossiers de règlement collectif de dettes, mais le taux de croissance diminue, en 2001 il était de 68 % et en 2007, de 12,5 %.

Quant à la répartition régionale de la croissance des dossiers de RCD : en 2004, en Région wallonne +34 %, en Flandre +26 % en Flandre et à Bruxelles +30 %; en 2006, en Région wallonne +18,5 % en Flandre +12 % à Bruxelles 20 %; en 2007, en Région wallonne +13,1 % en Flandre +11,3 % et à Bruxelles +15,9 %.

Taux de ménages surendettés par rapport à la population globale en Région wallonne, en 2004 +0,09 %, en 2005 +0,12 %, en 2006 +0,11 %. En fait 1,21 % de la population globale de la Région wallonne et le cumulé nous donne 0,32 %.

En conclusion, pour les RCD, au niveau fédéral, il y une progression annuelle dont le taux de croissance diminue progressivement.

L'augmentation des RCD était plus forte autrefois en Wallonie qu'en Flandre et Bruxelles. Actuellement la situation s'est modifiée, la plus forte diminution du taux de croissance étant observée en Wallonie.

Au niveau des dossiers de médiation wallons, il existe une augmentation d'année en année, qui progresse de manière linéaire aux alentours de 10 % par an.

L'année 2008 sera sans doute celle du surendettement.

Des campagnes d'information ont largement sensibilisé le public et ont fait prendre à bras le corps la situation difficile de l'endettement problématique. Cela a conduit les gens à consulter et c'est aussi une raison qui peut provoquer l'engorgement de certaines permanences. À ce titre, le Plan Marshall a ouvert la possibilité aux CPAS et services associatifs de renforcer leur équipe d'accueil et de soutien administratif en recrutant du personnel sous contrat PTP. C'est ainsi qu'en 2007, ce ne sont pas moins de 105 postes de travail qui ont été créés.

Il est clair cependant que cette année 2008 connaît une dégradation et cela en raison de la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires. Le profil des demandeurs a changé, toutes les couches de la population sont touchées.

Des mesures positives d'aide aux familles en difficulté, telles le fonds mazout, les fonds électricité/gaz, le fonds de l'eau, la centrale positive des crédits ont fait émerger des situations qui ont sans doute mérité d'être traitées dans le contexte de la médiation de dettes.

Le nombre de dossiers en règlement collectif de dettes contribue à influencer les statistiques des dossiers traités par les SMD, il y a parfois un intérêt certain de passer en RCD, faute pour les nombreux créanciers de pouvoir se mettre d'accord et d'accepter des plans d'apurement.

Quant aux déclarations de la presse sur les services qui ferment leurs portes face à la masse de travail ou le manque de moyens, en Région wallonne nous n'avons jamais eu de demande de retrait d'agrément pour ces motifs. Il n'y a, à l'heure actuelle, pas d'étude qui valide ces affirmations.

Mais cette question est au cœur des réflexions en cours entre les différents acteurs en Région wallonne, une étude portant notamment sur l'organisation des SMD en vue d'identifier, de décrire le phénomène et son ampleur, est en voie de concrétisation.

Quant à mes moyens d'action face au secteur du crédit, ils sont relativement faibles. Une responsabilité sociale et publique de l'ensemble des dispensateurs de crédit pour les banques a été retenue plusieurs fois par le législateur belge à propos du crédit à la consommation. Je relève notamment que l'offre de crédit la mieux adaptée qui est proposée doit tenir compte de la situation financière du consommateur au moment de la conclusion du contrat. À aucun moment donc, la projection dans le temps de l'impact de la conclusion du crédit n'est obligatoirement évoquée. Ce qui est actuellement un élément, à mon avis, fort important.

Dans le cadre du crédit social accompagné, que je soutiens en Région wallonne, la pratique est différente puisque l'analyse financière de l'impact sur le budget disponible du ménage est projetée en tenant compte de l'évolution probable ou non de la situation du ménage. Ce passage obligé dans la constitution du dossier participe amplement à la prévention au surendettement.

Il y a toutes sortes de raisons valables à l'adoption de mesures spécifiques au secteur du crédit et de la consommation liées aux problèmes majeurs identifiés. Il reste du travail à proposer aux différents niveaux de pouvoir. Soyons dès lors attentifs aux négociations qui se déroulent pour l'instant sur le programme du Gouvernement fédéral.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Avril.

M. Avril (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour le caractère extrêmement précis et minutieux de vos réponses.

– M. Avril, Président, reprend place au fauteuil présidentiel.

QUESTION ORALE DE Mme WILLOCQ À M. DONFUT, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LE PLAN BELGE CONTRE L'ALCOOL »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Willocq à M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « le Plan belge contre l'alcool ».

La parole est à Mme Willocq pour poser sa question.

Mme Willocq (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, l'OMS estime le coût de la consommation problématique d'alcool en Belgique entre 1 et 3 % du PNB.

Les coûts sociaux liés à l'alcool dans le milieu du travail atteignent 2,2 milliards, et 25 à 40 % des accidents de la route sont dus à la consommation d'alcool.

Deux pour cent des fonctionnaires wallons ont des problèmes d'alcool. On sait aussi que 8 % de la population rencontrerait actuellement des problèmes liés à la consommation d'alcool.

L'alcool est un vrai fléau et si je reprends un article de la coordinatrice de l'ASBL « Citadelle » : « *L'alcool est un vrai fléau en termes de quantité consommée mais aussi à cause de la banalisation de sa consommation, non seulement; c'est un produit associé aux événements festifs, mais on assiste en plus au phénomène qui consiste à se mettre dans un état semi-comateux en ingérant de grosses quantités d'alcool en un temps record.* ».

Il est donc grand temps que les choses évoluent et, puisque cette matière est de la compétence de plusieurs niveaux de pouvoir, il est aussi urgent que les ministres se mettent enfin d'accord sur une stratégie commune à adopter.

Aussi, pour l'OMS, 40 % des cancers pourraient être évités par une meilleure prévention. Ceci veut dire qu'il faudrait notamment consacrer davantage de moyens budgétaires à la lutte contre le tabagisme et la consommation d'alcool.

Quinze experts ont d'abord travaillé ensemble pour présenter des propositions de mesures à prendre pour lutter contre la consommation abusive d'alcool sur notre territoire.

Ce document devrait maintenant servir de base à l'élaboration du « Plan belge contre l'alcool », sur lequel devront se mettre d'accord les sept ministres belges en charge de la Santé sur le territoire belge, tous niveaux de pouvoir confondus.

La presse annonçait que ce plan allait être approuvé et qu'il serait rendu public le lundi 10 mars 2008. Le Plan contiendrait 56 mesures spécifiques, il prônerait notamment l'interdiction pure et simple de la publicité en faveur des produits alcoolisés. Le Plan proposerait aussi de clarifier et de durcir la loi en matière de vente d'alcool. Il s'agirait d'en interdire l'achat par les jeunes de moins de 16 ans, voire même par les moins de 18 ans. Les experts suggèrent également une augmentation des accises sur les boissons alcoolisées dans le but de dissuader les jeunes consommateurs par l'obstacle financier.

Enfin, le Plan préconiserait aussi d'étudier la possibilité de recourir à « l'alcolock » dans le cadre de la prévention et de la répression.

Il semble que les milieux associatifs dénoncent pourtant le fait que ce plan serait très consensuel et beaucoup moins ambitieux que les Plans de nos voisins européens sur la même problématique.

Il avait été annoncé que vous, les sept Ministres compétents, vous rencontreriez lundi dernier, afin de trouver un accord sur les mesures à prendre pour « atténuer la consommation problématique d'alcool ».

M. le Ministre peut-il me dire à quel stade en sont aujourd'hui la réflexion et la rédaction du Plan national ?

L'ensemble des mesures qui devront constituer le Plan sont-elles déjà toutes fixées ? Que pensez-vous de la réaction négative et des critiques des milieux associatifs par rapport au contenu du Plan ? N'avaient-ils pas été consultés avant la détermination des mesures qui seront prioritairement appliquées par les sept ministres de la Santé ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Donfut.

M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Président, Madame Willocq cette question effectivement appartient à l'actualité.

Comme vous le savez, nous avions – vous l'avez évoqué – une réunion, ce 11 mars 2008 avec l'ensemble des ministres de la Santé des Régions, des Communautés et du Fédéral, présidée par Mme Onkelinx.

Cette réunion nous a permis de faire le point sur le rapport et les conclusions du travail effectué par la Cellule politique Santé drogues en matière d'alcool qui nous a été présenté.

Comme vous l'avez clairement indiqué, on est maintenant dans une phase d'analyse de ce plan et donc, nous avons estimé, au regard de l'expérience d'autres pays qui ont déjà activé ce genre de réflexion, que nous devions effectivement continuer à améliorer le modèle pour avoir une réponse la plus efficiente possible dans ce domaine.

Aussi, de ce travail se sont dégagés des principes et des axes généraux. Il permet maintenant de proposer des mesures beaucoup plus concrètes et donc, nous avons conclu ensemble que nous referons le point sur cette question dans la Conférence interministérielle de juin 2008.

Nous pensons que nous serons en mesure de pouvoir valider ce plan avant le mois de juillet 2008, donc à cette prochaine Conférence interministérielle.

Au niveau de mes compétences, dès à présent, j'ai souhaité que la problématique de l'alcool soit intégrée au niveau des différentes matières dont j'ai la charge, notamment les services de santé mentale, les relais santé, les relais sociaux, les maisons médicales, les services d'aide aux familles, puisque je crois que c'est important de faire percoler cette approche et aussi de retirer de ces relais de terrain, des indications intéressantes pour construire le Plan final.

Donc, j'ai demandé, dans ce cadre-là, aux différents organismes consultatifs de me faire des propositions concrètes en la matière, et dans le cadre de l'appel à projets qui sera lancé sous peu pour l'attribution du budget du PST 3, l'alcool sera clairement indiqué comme étant une priorité par rapport aux différents projets qui pourraient être déposés.

J'espère comme cela avoir, non seulement suscité l'intérêt des intervenants pour trouver les solutions les plus adéquates à ce problème, mais aussi m'inscrire dans la démarche collective de mes collègues de la Santé et de continuer à améliorer le plan au niveau global, afin qu'il puisse répondre à cette problématique qui nous interpelle tous.

M. le Président. – La parole est à Mme Willocq.

Mme Willocq (cdH). – Monsieur le Ministre, il y a une partie de ma question à laquelle vous n'avez pas répondu : « *Que pensez-vous de la réaction négative et des critiques des milieux associatifs ?* ». Je crois qu'ils avaient été appelés aussi pour discuter de ce plan. Il y a eu quand même des réactions négatives, j'aurais donc aimé obtenir quelques renseignements.

Je vous rappellerai cette question lors de mon interpellation au mois de juin 2008.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. DONFUT, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LA MISE EN PLACE D'UN INDEX SOCIAL WALLON »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la mise en place d'un index social wallon ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, l'introduction de l'euro, le prix du pétrole et du gaz et la libéralisation des prix ont contribué, parmi d'autres facteurs, à accélérer l'augmentation des prix, contrairement à ce que les apôtres de l'économie de marché ont fait croire lorsqu'ils disaient que la concurrence allait faire diminuer ceux-ci.

Actuellement, confronté à l'augmentation de produits tels que le pain, le lait ou les pommes de terre, le sujet devient brûlant.

En effet, les augmentations touchent les besoins élémentaires de chacun auxquels personne ne peut échapper.

Test Achats tire la sonnette d'alarme. Selon leurs pronostics, le coût de la vie va augmenter de 400 euros en moyenne pour l'année 2008. C'est interpellant, notamment lorsqu'on songe aux ménages qui ne disposent que d'un revenu modeste voire précaire.

C'est d'autant plus interpellant que les prix augmentent de façon sensible pour les produits et services élémentaires dont chacun de nous a besoin. Quatre cents euros de plus, c'est beaucoup pour un ménage dont le revenu ne dépasse pas les 900 à 1.200 euros par mois. Nombreux sont les ménages dans cette catégorie de revenus.

Je me permets de rappeler que, selon les dernières statistiques fiscales fédérales disponibles, environ 460.000 ménages wallons disposaient en 2004 – année fiscale 2005 – d'un revenu déclaré inférieur à 10.000 euros.

À l'adresse de votre prédécesseur, j'avais conclu qu'il fallait absolument développer une méthodologie en fonction de laquelle on tirerait la sonnette d'alarme dès que le renchérissement dépasse un certain niveau comparé aux revenus dont disposent les familles monoparentales, les pensionnés, les allocataires sociaux et les bénéficiaires du salaire minimum.

J'entends donc avec satisfaction, qu'au niveau fédéral on réfléchit à mettre en place un observatoire qui serait chargé – en collaboration avec les organisations des consommateurs – d'évaluer les prix d'une centaine de produits vendus en grande surface.

Il y a quelques mois, des collègues parlementaires, opposés à l'idée, m'expliquaient que l'instrument existait déjà sous la forme d'une liaison des revenus à l'index santé. C'est en partie vrai, mais je trouve que la pondération en fonction de laquelle l'index est calculé doit être revue. Il faudra à mon avis donner beaucoup plus d'importance aux produits et services nécessaires pour couvrir les besoins de base.

Ils sont les suivants :

– l'augmentation des loyers et des charges qui y sont liées (en particulier le chauffage et l'eau chaude);

– le prix de l'électricité;

– l'augmentation des prix pour les aliments de base, dont le pain, le lait et les produits laitiers;
– l'augmentation des coûts pour l'éducation des enfants, donc les coûts liés à l'école, aux études, aux vêtements, loisirs;
– l'augmentation des taxes et redevances liées, par exemple, au traitement des déchets;
– le prix de l'eau;
– le prix de la mobilité;
– le coût lié à la Santé;
– le coût des services de base, tels les tarifs postaux prochainement libéralisés;
– etc.

Dans chacun de ces aspects pris isolément, l'augmentation du coût peut se justifier. Mais n'oublions pas qu'il s'agit toujours de la même personne lorsque l'on parle du locataire, du consommateur, du contribuable, du patient, etc. L'effet cumulé de toutes les augmentations expose de plus en plus de ménages au risque de glisser subitement ou progressivement dans la précarité.

C'est banal, mais il faut le répéter : toute augmentation des prix pour les éléments de base pèse beaucoup plus lourd dans la corbeille de ceux qui ne disposent pas d'un revenu aisé. L'indexation d'un petit revenu n'aidera pas de la même façon pour faire face aux besoins quotidiens que l'indexation d'un revenu aisé.

C'est pourquoi, à mon avis, il faudrait développer, complémentairement à l'index santé, un index social dont l'objectif est de mesurer l'impact de l'augmentation du coût de la vie comparé au revenu net mensuel – par exemple inférieur à 1.000 euros – sur le risque de glisser vers la pauvreté. C'est en tout cas la thèse que j'avais avancée à l'adresse de votre prédécesseur.

Monsieur le Ministre, tout comme vous, je pense que la politique sociale de la Wallonie se doit d'être plus proactive à l'égard des risques qui mènent vers la pauvreté, même si les répartitions des compétences entre les différents niveaux de pouvoir ne facilitent pas la mise en place d'un tel index complémentaire, je l'admets.

L'idée d'un observatoire – conçu comme un outil de recherche-action – en interaction avec l'outil IWEPS, par exemple, pourrait y contribuer.

Monsieur le Ministre, j'entends ici lancer la réflexion avec vous. Aux défis importants que rencontre notre société et auxquels font face les ménages les plus fragiles, doit correspondre une nouvelle approche qui permettra de mieux quantifier le coût réel des besoins de base. C'est le sens de ma proposition.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Donfut.

M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur Stoffels, ainsi que vous le développez longuement dans votre question, c'est bien le Gouvernement fédéral qui est en première ligne pour faire face à la perte de pouvoir d'achat générée par des hausses de prix importantes de biens de première nécessité. C'est aussi au niveau fédéral que se décident les politiques fiscales et salariales.

Le panier constitutif de l'Indice santé est actualisé tous les deux ans. Il constitue donc bien un bouclier – perfectible, sans doute – contre la hausse de prix pour les allocataires sociaux, les agents de la fonction publique ou les salariés.

Avant de réagir plus directement à votre suggestion, je souhaite faire part de deux réflexions.

Si la Région wallonne n'est pas compétente pour la fixation des prix ou des salaires, elle l'est pour promouvoir la création et la multiplication des emplois. C'est l'objectif du Plan Marshall : création d'activités économiques, aides à l'investissement, stimulation de la recherche, formation, etc. Les premiers résultats de cette initiative commencent à tomber.

Il n'y a jamais eu autant de personnes qui travaillent aujourd'hui : nombre croissant de femmes sur le marché du travail, objectifs de Lisbonne qui tirent à la hausse le nombre de travailleurs, etc. Pourtant, la part des salaires dans le gâteau des revenus diminue sans cesse au profit des revenus du capital. Au-delà de l'augmentation des prix des marchandises de première nécessité, la diminution du pouvoir d'achat ne serait-elle pas à rechercher aussi dans une redistribution inégalitaire des revenus ?

La notion de pauvreté est difficile à définir. À côté du revenu, il faut aussi tenir compte du réseau social des personnes concernées, de leur niveau de formation, de leur consommation culturelle, etc. Pour éviter cet écueil, on parlera aujourd'hui d'accès aux droits fondamentaux que sont : le droit à un revenu digne, le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale, le droit à un logement décent et à un environnement sain, le droit au travail, le droit à l'éducation et à la formation, le droit à l'épanouissement culturel et social.

Pour répondre à votre suggestion, en Région wallonne, nous avons pris différentes initiatives qui nous permettront dans un avenir proche de disposer d'outils permettant des initiatives ciblées en matière de cohésion sociale.

Premièrement, il s'agit du rapport sur la Cohésion sociale à l'initiative de la DIIS et de l'IWEPS. Ce rapport constamment en cours d'actualisation se décompose en trois volets, dont un volet statistique qui a été publié en décembre 2007. J'invite tous les parlementaires à se procurer cet ouvrage indispensable, mais je pense que vous l'avez reçu.

Ensuite, la DIIS a réalisé un volet « inventaire des mesures » qui reprend l'ensemble des mesures destinées à combattre la pauvreté et l'exclusion en Région wallonne. La dernière édition de ce second volet a été publiée début 2008.

Le troisième volet est en cours d'édition et est consacré aux analyses et recommandations qui peuvent être faites à partir des deux premiers volets.

De plus, concernant le financement du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, ce réseau se propose d'éradiquer la pauvreté en Wallonie d'ici 2025. Pour ce faire, il s'appuie sur un réseau d'associations wallonnes actives dans la lutte contre la pauvreté et a entrepris un travail d'activation de la parole des personnes en situation de pauvreté. Il a, jusqu'à présent, axé son travail sur l'accès et l'exercice du droit au Logement, à la Santé et à l'Emploi. L'objectif est de formuler des propositions d'actions au Gouvernement wallon.

Ces deux démarches sont complémentaires. L'une est une approche scientifique (statistique, sociologique, économique, etc.), l'autre est une approche au départ du vécu de ceux qui sont les premiers concernés.

Il s'agit également du Plan de Cohésion sociale (PCS). Il s'agit d'un plan dont la finalité est de promouvoir la cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie et qui reprend dans un ensemble coordonné, les actions à mener par la commune en partenariat avec les acteurs concernés.

La mise en place de ces plans communaux de cohésion sociale – appelés à remplacer les plans de prévention et de proximité – a demandé un travail considérable.

De l'Observatoire wallon de la Santé. La santé et les dépenses qui y sont liées sont un élément à prendre en compte pour préciser le périmètre de la pauvreté. Cet observatoire traitera :

– de toutes les données relatives à l'état de santé de la population wallonne;
– des données démographiques relatives à la Wallonie;
– de toutes les données disponibles aux différents niveaux de pouvoir relatives à l'offre de soins de santé en Wallonie;
– de toutes les données disponibles, au niveau de l'INAMI, du Service Public Fédéral de Santé publique ou des Mutualités, sur la production et la consommation de soins de santé en Wallonie.

Enfin, le Gouvernement wallon, à mon initiative, a décidé de réaliser un bilan intermédiaire et concret de son action en matière de lutte contre la précarité. Ce document sera sur la table du Gouvernement wallon à la fin du mois d'avril.

Le Gouvernement wallon inscrit son travail dans la durée. Les initiatives décrites ci-dessus ont, pour certaines, été prises il y a plusieurs années. C'est seulement en 2008 ou 2009 qu'elles porteront leurs premiers fruits. La création d'un Indice social, tel que vous le préconisez, sans tenir compte du temps et de l'énergie nécessaires à sa mise en œuvre, ne viendrait que confirmer les informations quantitatives et qualitatives dont la Région wallonne disposera dans quelques mois.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – En écoutant la réponse de M. le Ministre, je prends conscience de la complexité de la problématique. Il s'agit ici d'une tâche assez complexe qui fait également allusion à la notion de cohésion sociale pour ce qui concerne les ménages qui sont déjà dans la situation de pauvreté.

Mais la question que je posais visait beaucoup plus les ménages qui risquent de glisser vers cette pauvreté, qui à l'heure actuelle ne doivent pas encore être qualifiés de ménages à revenus précaires, puisqu'ils disposent quand même d'un certain niveau de revenus.

Néanmoins, de plus en plus ces ménages se rendent compte que, face aux factures par rapport auxquelles ils sont confrontés, notamment les factures liées à l'énergie, le risque de précarisation prochaine est de plus en plus grand.

Je demande donc que le Gouvernement wallon, de la même manière qu'il est attentif à la politique de cohésion sociale, donc à l'égard de tous ceux qui se trouvent dans la pauvreté, dans la précarité ou dans un état de détresse, concentre également cette attention à l'égard de ceux qui demain risqueront de glisser vers la pauvreté si les tendances continuent comme elles s'annoncent à l'heure actuelle.

M. le Président. – La parole est M. le Ministre Donfut.

M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur Stoffels, j'émets une réaction par rapport à votre analyse. Je pense que la démonstration faite par M. Stoffels est tout à fait pertinente et dans la négociation qui a eu lieu, il y a quelques mois, pour le Gouvernement provisoire, qui va se terminer incessamment, il est clair qu'un des points importants de cet accord a été l'extension du « Fonds mazout ».

Et donc, je trouve que c'est un bel exemple qui illustre parfaitement et qui démontre la pertinence du propos de M. Stoffels qui est effectivement que dans les mesures que nous prenons, il faut faire attention à pouvoir étendre des mesures d'accompagnement ou d'aide à une couche plus large de la population, car on est proche d'avoir de nouvelles populations qui basculent vers une forme de précarité.

Cette extension de population concernée par l'aide apportée par le Fonds mazout, amène vers le CPAS des personnes qui ne sont jamais venues dans les CPAS.

Donc, on ouvre les portes, – c'est une très bonne chose, cela correspond pleinement à la question qui est posée – en fin de compte, on doit être attentif à ce que des personnes ne disent jamais rien, ne s'expriment pas par rapport aux outils publics ou privés, d'assistance quelle qu'elle soit, mais ce n'est pas pour cela qu'ils ne sont pas dans la difficulté.

Dès qu'on donne l'occasion à ces personnes de venir exprimer leurs besoins et leur détresse, on peut mieux les identifier, elles sont relativement nombreuses.

Donc, il est clair que les CPAS, aujourd'hui, en Belgique de manière globale, pourraient d'ici peu, donner des statistiques intéressantes sur ces nouvelles personnes précarisées, qui correspondent pleinement à l'ana-

lyse que vous avez faite et donc je pense que votre appel doit être entendu.

Dans l'optique de l'objectif que nous menons, y compris la Région wallonne, il faut être attentif à ce que quand on prend une mesure il ne faut pas se limiter au cercle des personnes qui, traditionnellement, bénéficient des allocations sociales.

Il y a d'autres problèmes latents et qu'il faut essayer de prendre en compte le plus vite possible, au risque de voir ces gens déraper méchamment.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour cet ajout à votre réponse. Cela me fait comprendre que vous n'êtes pas seulement conscient de la nécessité qu'il faut mener un travail curatif, mais que vous êtes aussi convaincu de la nécessité de mener un travail préventif.

L'objectif de ma question était d'une part, de sensibiliser à cette dimension de la problématique sociale, mais aussi d'arriver à ce que les différentes politiques soient enfin mieux coordonnées.

C'est toujours du même citoyen dont on parle, tantôt on le nomme locataire, tantôt contribuable, ou encore autrement. Chaque domaine politique peut isolément justifier sa propre augmentation, mais de façon cumulée cela représente une somme très importante à la charge du citoyen, et notamment pour celui qui dispose d'un revenu pas encore précaire, mais qui le deviendra demain.

Vous avez évoqué le mécanisme du Fonds mazout auquel j'adhère complètement, mais attention à ne pas faire de chaque citoyen un allocataire social.

QUESTION ORALE DE MME WILLOCQ À M. DONFUT, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LE PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE CANCER »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Willocq à M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « le Plan national de lutte contre le cancer ».

La parole est à Mme Willocq pour poser sa question.

Mme Willocq (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, le cancer représente la seconde cause de mortalité en Belgique. Le Registre belge du cancer a enregistré, en 2004, 57.500 nouveaux cas. Pour 100.000 habitants, la moyenne est de 500 cas pour les hommes, et de 350 cas pour les femmes.

En 2015, en Europe, 1.250.000 personnes mourront de cette maladie.

Madame la Ministre fédérale de la Santé a présenté officiellement la semaine dernière, les mesures du Plan National de lutte contre le cancer.

Un budget de 380 millions d'euros va permettre de mettre en œuvre, entre 2008 et 2010, les 32 mesures du Plan. Ce plan concerne tous les niveaux de pouvoir. J'aimerais par conséquent aborder ce sujet avec vous, Monsieur le Ministre.

En janvier 2008, vous nous disiez qu'une concertation entre les différents Ministres de la Santé du pays aurait lieu pour élaborer le Plan cancer. Vous nous disiez aussi vouloir collaborer, dans le cadre de vos compétences, au développement et à la mise en œuvre du Plan.

Pouvez-vous me dire, parmi ces 32 mesures, quelles sont celles qui concernent directement la Région wallonne et qui devront, par conséquent, être gérées et mises en œuvre par votre Administration ? Sur base de quel financement le développement de ces mesures au niveau de la Région wallonne aura-t-il lieu ?

Pour certains, plusieurs décisions ne semblent pas en phase avec les exigences des professionnels de la lutte contre cette maladie :

– l'accent est davantage mis sur le curatif, en « oubliant » quelque peu le préventif;

– pour les experts, le cancer du sein, le cancer de l'utérus et le cancer colorectal auraient dû tous trois faire l'objet de campagnes de dépistage systématique. Or, seuls les deux premiers sont couverts par le Plan gouvernemental;

– l'idée de la création d'un Institut national du Cancer, pourtant réclamée par les professionnels du secteur, semble finalement avoir été abandonnée.

Lundi dernier, les professionnels des soins et de la Recherche rappelaient encore l'intérêt qu'il y aurait à doter le pays d'une structure faîtière forte et autonome, à l'instar du choix opéré par la France, dès 2003, dans le cadre de son Plan Cancer. Mais l'option finalement retenue par les autorités belges est plus modeste.

Monsieur le Ministre peut-il m'expliquer plus en détail les raisons de tels choix ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Donfut.

M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Président, Mme la Députée, les 32 initiatives concrètes qui ont été présentées le 10 mars 2008, par Mme Laurette Onkelinx, Ministre fédéral de la Santé, ne sont qu'une partie du Plan Cancer 2008-2010. À l'heure actuelle, aucune mesure ne concerne directement la Région wallonne. Il est prévu de rajouter, au cours de l'année 2008, des initiatives communes soutenues par les Communautés, les Régions et le Gouvernement fédéral.

La Région wallonne n'a pas été associée aux travaux, car c'est d'abord le volet fédéral qui a été abordé. Elle le sera dans un deuxième temps. En effet, lors de la Conférence interministérielle du 11 mars 2008, il a été décidé de créer un groupe de travail pour discuter de ces initiatives communes.

La première réunion de ce groupe de travail se tiendra le 14 avril 2008.

Parmi les compétences régionales en lien avec la problématique du cancer, je citerai la formation des bénévoles, des aides familiales et d'autres acteurs de santé dans le domaine des soins palliatifs, le lien entre cancer et environnement et la problématique de l'alcool.

J'attire toutefois votre attention sur le fait que les mesures relatives à la prévention et le dépistage sont de la compétence de la Communauté française. J'imagine que vous allez aussi interpeller ma collègue Catherine Fonck, qui est conseillère communale, comme moi dans ma commune, et vous pouvez être sûr que nous avons entre nous une concertation permanente pour répondre à vos attentes.

M. le Président. – La parole est à Mme Willocq.

Mme Willocq (cdH). – Monsieur le Ministre, après le 14 avril, je reviendrai avec cette question et j'en parlerai aussi à Mme la Ministre Fonck.

QUESTION ORALE DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. DONFUT, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LA PROBLÉMATIQUE DES SANS-PAPIERS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGION WALLONNE » (INITIALEMENT ADRESSÉE À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la problématique des sans-papiers présents sur le territoire de la Région wallonne » (initialement adressée à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon).

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mon intervention était, à l'origine, adressée au Ministre-Président, car il est le représentant du Gouvernement wallon, j'aurais préféré lui adresser cette interpellation, ma question ne touche pas uniquement les compétences qui sont les vôtres, mais aussi les compétences des autres ministres.

On pourrait être intéressé à porter la fameuse proposition des sans-papiers plus loin.

Comme vous le savez, la situation des sans-papiers présents sur le territoire de la Région wallonne n'en finit pas d'inquiéter. Ces personnes sont souvent dans une détresse sociale, physique et psychique importante. Clandestinité oblige, elles ne sont que rarement aidées par les autorités publiques.

En mai 2007, avec mes collègues de l'époque, c'est-à-dire Mme Colicis et M. Procureur, nous avions tenu à proposer une résolution en faveur des sans-papiers, afin que le Parlement wallon demande au Gouvernement wallon :

– de demander au Gouvernement fédéral de mettre tout en œuvre afin que la Belgique respecte ses engagements internationaux, poursuive – par rapport aux centres fermés – la mise en œuvre de la convention relative aux droits de l'enfance et définisse les organismes politiques d'asile, basés sur des critères objectifs, clairs et précis de régularisation;

– de demander au Ministre de l'Intérieur de prendre rapidement des décisions pour les personnes sans-papiers, actuellement sur le territoire, afin de mettre un terme à la situation d'insécurité sociale, personnelle et juridique vécue par les demandeurs d'asile;

– de demander au Gouvernement fédéral de renforcer les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des mineurs étrangers, non accompagnés, déjà mis en place, et que l'État fédéral subventionne plus adéquatement les communes qui, si elles ne doivent plus prendre en charge les demandeurs d'asile, continuent d'intervenir pour un nombre important de personnes dont le statut est incertain;

– d'insister pour que l'État fédéral mette d'urgence au point une procédure permettant l'accès plus aisé des clandestins à l'aide médicale urgente et promouvoir l'idée de mise en place rapide d'une Commission permanente de régularisation.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire quels ont été les contacts que vous, votre gouvernement ou le Ministre-Président, vous avez eus au niveau fédéral, afin de relayer ces demandes ? Compte tenu des gouvernements provisoires, mais sachant bien aussi que c'est maintenant le moment idéal pour pouvoir intervenir dans les programmes.

Avez-vous pris contact avec les négociateurs du nouvel accord de Gouvernement fédéral afin qu'ils prennent en considération, dans le cadre de leurs négociations, les différents axes de notre résolution ? Sachant que deux parties co-signataires de la résolution se retrouvent aujourd'hui dans la Majorité fédérale.

Avez-vous reçu de l'État fédéral les garanties quant à la mise en œuvre de mesures intégrant ces différents points ?

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, êtes-vous informé qu'il y a deux semaines, le Parlement wallon a reçu une délégation de sans-papiers ?

Des porte-parole du syndicat FGTB ont été reçus ici par M. Happart, Ministre-Président.

Les parlementaires ayant été informés en dernière minute de cette entrevue, nous étions donc très peu nombreux autour de la table. À cette occasion, plusieurs questions ont été débattues et l'idée d'organiser une Commission commune des départements de l'Intérieur de l'Économie et des Affaires sociales a été évoquée et semblait faire consensus, mais consensus c'est un bien grand mot quand on sait qu'on était que deux.

L'organisation de ladite Commission devrait permettre d'analyser l'ensemble des mesures que la Région wallonne pourrait mettre en œuvre en complément, dans ses compétences propres afin de venir en aide aux sans-papiers qui se trouvent sur le territoire régional.

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, me dire si vous êtes favorable à l'organisation d'une telle Commission ? Dans l'affirmative, le Gouvernement wallon nous aiderait-il par rapport à des réflexions que l'on pourrait mettre en œuvre ou dont on pourrait débattre ici au Parlement wallon ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Donfut.

M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Madame Dethier-Neumann, avant de donner les éléments de réponse que j'ai constitués avec mon équipe et mon administration, j'aimerais apporter une réflexion sur le sujet que vous abordez.

J'ai vécu, pendant environ quatre ans, une expérience à une dimension européenne, et je suis toujours à moitié étonné par la position belge. Dans le sens où dans une volonté européenne de créer une Europe à 27, et plus demain avec l'émergence de marchés intérieurs forts en terme de développement économique, de consommation, etc., il est clair qu'on ne peut pas imaginer faire ce type de marché avec une volonté un peu libérale de commerce que l'on peut discuter en termes de régulation, modulation, et de ne pas en même temps accepter le fait de la migration.

Il est clair que si on veut travailler dans un marché de 500 millions de personnes, il faut dans le même temps aussi accepter que dans cet espace de liberté économique, il y existe aussi une liberté individuelle.

Donc, c'est toujours un peu étonnant d'entendre certaines formations politiques tenir un discours pro-marché intérieur européen et en même temps mettre des freins à la circulation des personnes.

D'un point de vue économique, il faut bien être conscient à notre niveau que nous allons devant un grand problème qui est le manque de main-d'œuvre. On aurait intérêt a – comme le font d'ailleurs d'autres parties du monde – à gérer le bon accueil, la bonne formation et la bonne intégration des personnes qui migrent. Nous auront besoin d'eux demain.

Voilà, je voulais faire cette parenthèse parce que je trouve qu'intellectuellement on est dans une situation où il y a également un défaut d'honnêteté intellectuelle par rapport à ce débat dans certaines formations politiques et je pense du point de vue fédéral – puisque c'est un problème qui relève des compétences principalement belges et fédérales – avec nos amis flamands, on a une difficulté par rapport à cela.

Je veux bien comprendre que chez eux il y a une dimension politique qui freine énormément, notamment les négociateurs de l'extrême-droite relativement présente dans le nord du pays. Cela pollue un peu le débat, mais cela nous écarte des solutions humainement acceptables et pertinentes d'un point de vue économique.

Tout en partageant vos inquiétudes, je constate que cette problématique et son règlement relèvent exclusivement des compétences du Gouvernement fédéral, qui comme vous le savez, n'est encore actuellement que transitoire.

Je ne peux donc pas préjuger des options que la prochaine Majorité prendra à ce propos et je crois pouvoir dire, dans ce contexte, que le Gouvernement wallon n'a pas été consulté ni par le niveau fédéral, ni par les négociateurs sur une matière qui les concerne exclusivement.

Toutefois, comme vous le savez, dans notre État fédéral, un certain nombre de mécanismes de concertation existent entre le Gouvernement fédéral et les entités fédérées, comme les Conférences interministérielles. À coup sûr, il s'agira de les interpeller sur ce sujet qui concerne la présence de personnes en situation de détresse sociale, physique et psychique.

Dans cette attente et compte tenu du caractère illégal de ces situations, je ne vois pas comment nous pourrions organiser et financer de manière structurelle des services à leur attention dans l'état actuel des dispositions.

Cependant, il est clair que l'ensemble des services sociaux ou d'accueil auxquels mon département finances est confronté à cette difficile réalité, les échos et témoignages sont nombreux et au-delà du recours à l'aide médicale, qui relève des compétences du pouvoir fédéral et de l'article de la Loi organique des CPAS, précisant que « *toute personne à droit à l'aide sociale* », toute intervention repose essentiellement sur l'engagement et l'initiative personnelle des travailleurs concernés.

Aussi, suite à la rencontre du 27 février 2008 entre parlementaires wallons et une délégation de sans-papiers, une proposition de résolution, destinée à mieux prendre en compte la situation d'urgence des sans-papiers dans les politiques wallonnes, a été rédigée et sera déposée incessamment par mon groupe politique.

Au-delà des constats que je viens d'évoquer, cette proposition envisage :

– de poursuivre l'investissement nécessaire dans les politiques transversales visant à faciliter le quotidien des sans-papiers et d'accorder une attention particulière dans le cadre de la politique d'intégration des

personnes d'origine étrangère une fois leur situation régularisée et ce dans tous les domaines de compétence régionale;

– de demander au CESRW, et à sa Commission en charge de l'intégration des personnes d'origine étrangère, d'avoir un débat en son sein avec l'ensemble des partenaires sociaux et de formuler des propositions d'actions pour la fin de l'année 2008 et de sensibiliser le monde patronal aux difficultés que rencontrent les sans-papiers en matière de Formation et d'Emploi. Il est particulièrement demandé d'étudier la ratification par notre pays de la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, entrée en vigueur en juillet 2003;

– d'inviter l'ensemble des centres régionaux d'intégration agréés par la Région wallonne, à collaborer étroitement avec leurs partenaires publics et privés pour jouer le rôle facilitateur dans les démarches quotidiennes des sans-papiers;

– que ces éléments soient intégrés dans une Déclaration du Gouvernement sur la politique wallonne transversale qui renforce l'intégration des communautés d'origine étrangère;

– que cette politique fasse l'objet d'une évaluation bisannuelle dans le cadre du Rapport sur la cohésion sociale en Wallonie, rapport réalisé par la direction interdépartementale de l'intégration sociale et l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique;

– enfin, de montrer l'exemple en Belgique en désignant un point focal « Migration » au sein de l'administration wallonne. Celui-ci sera chargé du suivi des recommandations précédentes, de l'organisation de la concertation wallonne nécessaire sur cette thématique et de la préparation de la Conférence interministérielle « Migration » avec le niveau fédéral.

Cela signifie qu'elle sera examinée prochainement en Commission et pourra être complétée, toutes les idées pertinentes étant bien entendu les bienvenues. Une commission commune pourra dans ce contexte être mise sur pied et élargir un débat éminemment transversal qui nous concerne tous et dépasse largement les compétences du seul Ministre de l'Action sociale.

Évidemment, cette mission appartient non pas au Gouvernement wallon, mais au Parlement wallon, comme vous l'avez très bien souligné dans votre question.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Ministre, au départ vous avez donné un peu votre sentiment, avant de donner une réponse didactique et technique. Vous êtes étonné par rapport à la création d'une Europe libre au niveau marché et pas libre au niveau de la circulation des personnes, je vous suis largement, surtout que je suis issue d'une famille très libérale.

Je suis issue d'une localité frontalière et donc j'ai l'habitude d'être un peu étrangère. Pour moi la question est importante si on veut créer l'Europe.

Vous dites que vous n'avez pas été consulté par le Gouvernement fédéral. Donc là je fais appel à votre droit d'initiative afin d'inverser les tendances.

J'ai bien entendu aussi que, suite à la petite réception des porte-parole représentant les sans-papiers que ce soit le Front, l'Udep, les syndicats, que votre parti a entamé le travail. Je ne peux qu'emboîter le pas.

J'aimerais juste qu'au niveau *timing*, on ne se prive pas d'écouter vraiment le secteur. Donc qu'on fasse effectivement des commissions conjointes, mais avec les représentants du terrain qui peuvent nous éclairer, car il y a aussi les écoles de devoirs, et d'autres petites facettes dont on peut parler.

Je ne sais pas si cela a déjà été fait. Quand on travaille sur des compétences issues de la Communauté française, ne pouvait-on pas y joindre aussi la Communauté germanophone, qui devrait tenir la même réflexion.

Je m'adresse à notre Président : pourrait-on avoir une réflexion commune ? On ne perdrait pas à se joindre et à fusionner nos synergies.

M. le Président. – Vous savez que je ne suis pas un puriste de la forme d'un questionnement du Parlement. Madame Dethier réintroduit des réflexions tout à fait pertinentes et légitimes. Monsieur le Ministre, si vous désirez dire quelque chose, je vous passe bien volontiers la parole, autrement la discussion sera close par rapport au sujet pour le moment.

Concernant la partie qui m'est adressée, je pense que tous contacts avec des institutions sœurs sont évidemment les bienvenus pour avoir des positions analogues, si possible.

La discussion étant ainsi close, la séance est levée.

– La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral est levée à 16 heures.

ABRÉVIATIONS COURANTES

ALE	Agence locale pour l'Emploi
asbl	Association sans but lucratif
CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
CPAS	Centre public d'Action sociale
CRAC	Centre régional d'Aides aux Communes
CWEHF	Conseil wallon pour l'Égalité entre les Hommes et les Femmes
DGASS	Direction générale de l'Action sociale et de la Santé
DIIS	Direction interdépartementale de l'Intégration sociale
INAMI	Institut national d'Assurance Maladie-Invalidité
IWEPS	Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PNB	Produit national brut
PST	Plan stratégique transversal
PTP	Programme de transition professionnelle
RCD	Règlement collectif de dettes
SMD	Service de médiation de dettes